

MAIRIE DE LE BIOT
74430 LE BIOT
Tel : 04 50 75 12 06
Fax : 04 50 72 10 15
mairie.lebiot@wanadoo.fr

Arrêté portant désignation d'un correspondant incendie et secours

48/2022

Le Maire de LE BIOT,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Vu l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure ;

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret susvisé, à savoir le 1^{er} novembre 2022 ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur Sylvain AYRAULT est désigné correspondant incendie et secours pour la commune de LE BIOT

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Article 2 : Le Maire de la commune de LE BIOT est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé.

Une copie de présent arrêté sera adressée à M. le préfet de la Haute-Savoie et à M. le président du conseil d'administration des services d'incendie et de secours de la Haute-Savoie.

Fait à LE BIOT le 25 Octobre 2022

Le Maire Henri- Victor TOURNIER

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Le Biot, Haute-Savoie. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LE BIOT' at the top and 'HAUTE SAVOIE' at the bottom. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'H. Tournier'.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble .

Acte certifié exécutoire après
sa publication le